

Le Point.fr - Publié le 11/06/2012 à 15:24

Maltraitance : les parents de la petite Marina devant la justice

L'enfant de 8 ans avait subi des années de tortures avant de trouver la mort, dans le sous-sol de la maison familiale.



Me François Szpiner, Me Pierre-Olivier Sur et Me Boris Marie © Jean-François Monier / AFP

La cour d'assises de la Sarthe a ^{SOURCE AFP} décidé lundi à juger un père et une mère de famille accusés d'avoir causé la mort de leur fille Marina, 8 ans, aînée de leurs quatre enfants en commun, après lui avoir infligé pendant plusieurs années sévices et coups particulièrement inhumains. Éric et Virginie Sabatier, âgés de 40 et 33 ans, sont accusés d'actes de tortures et de barbarie sur mineure de moins de 15 ans ayant entraîné la mort. Ils encourent la réclusion à perpétuité.

Les deux protagonistes, l'air un peu perdu, n'ont eu aucun regard l'un pour l'autre dans le box des accusés. Éric est apparu cheveux coupés court et portant une fine moustache, écoutant attentivement les conseils de son avocat. Virginie, cheveux châtain clair noués en queue de cheval, visiblement impressionnée par la cour, a versé ses premières larmes, avant même que l'affaire ne soit réellement évoquée. Les deux parents ont écouté pendant plus d'une heure les motifs de leur mise en accusation, particulièrement cruels, tête baissée, comme en pénitence.

L'enquête a montré qu'avant de mourir seule, dénudée au sous-sol de la maison familiale à Ecommoy (Sarthe) dans une nuit d'août 2009, leur petite fille avait notamment subi une dernière fois le supplice de la tête plongée dans l'eau et reçu une gifle si forte que sa tête avait été propulsée sur le rebord de la baignoire au point de le casser. On lui avait en outre fait ingurgiter du vinaigre accompagné de gros sel. Le calvaire de Marina a débuté en 2003, dès ses deux ans et demi, avec les premières douches glacées assorties de coups divers et d'insultes. La fillette avait été abandonnée sous X à sa naissance, le 27 février 2001, mais sa mère s'était ravisée quelques jours plus tard.

Manque de réaction face à la maltraitance

Avant l'ouverture des débats, Pierre-Olivier Sur, avocat de l'association "Innocence en danger", a rappelé que les accusés "sont des parents, des êtres humains". "Ce n'est pas en les présentant comme des monstres, en les retirant de la communauté des hommes et des femmes qu'on trouvera les solutions" à la maltraitance, a-t-il souligné. Il a notamment déploré le "manque de réaction face à la maltraitance ordinaire", prenant en exemple "les voisins qui, parfois, ferment un peu trop les yeux". De son côté, Me Francis Szpiner, avocat de "La voix de l'enfant", a souligné qu'il s'agissait d'abord du procès des parents. "En 36 ans, j'ai rarement vu un tel déchaînement de violence" sur un enfant, a-t-il dit, ajoutant que c'était le moment de "tirer les leçons" d'une éventuelle carence des services sociaux. "Nous verrons si le procès met en cause des dysfonctionnements", a-t-il déclaré.

Le défenseur de l'accusé, Me Boris Marie, a assuré que son client "a envie de s'expliquer, d'assumer ce qui s'est passé" à l'égard de Marina et de ses enfants. "On va peut-être comprendre comment cette enfant n'a pas été aimée", a-t-il dit, faisant référence à "une mécanique du couple qui s'est mise en oeuvre". "Est-ce que M. Sabatier est un homme perdu ? Je ne crois pas, je crois qu'il fait partie de la communauté des hommes", a-t-il conclu. Me Véronique Dupuy, autre défenseur de l'accusé, a fait référence à une notion avancée par un expert, la "conjugopathie", une "pathologie de la conjugalité" qui, selon elle, "résume ce qui s'est tramé entre les deux parents". "Le calvaire de cette enfant ne se comprendra pas en quelques minutes. Il faudra du temps", a-t-elle expliqué. Le procès est programmé sur trois semaines.